

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 71 (1983)

Heft: [5]

Autor: [s.n.]

Rubrik: D'un canton à l'autre

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'un canton à l'autre

Politique

Grand Conseil (GE)

Formation, recyclage, bourses d'études

Une pétition pour une réelle politique financière d'encouragement aux études et au perfectionnement des adultes a été acceptée à l'unanimité, le 25 mars 1983. Elle était lancée par les groupes suivants : Bourses et formation, association des mères chefs de famille, le centre F-Information, le centre d'orientation, de réinsertion et de formation pour les femmes (COREF), et OFRA-Genève.

Au Conseil d'Etat de prendre maintenant des mesures adéquates afin que les limites d'âge pour l'octroi des bourses d'études soient abrogées et que l'accès au recyclage soit facilité. Cette pétition a montré qu'il existe à Genève beaucoup de possibilités de formation, mais que les femmes, qui désirent se recycler, ne sont jamais syndiquées puisque non salariées et que personne ne défend leurs intérêts dans les organismes où se définit la politique de l'emploi.

Voilà une fonction de plus pour le futur bureau genevois de la condition féminine... quand il verra le jour. — (jbw)

Travail ménager

Une suite politique a été donnée au colloque sur le travail ménager, sous la forme d'une motion concernant l'évaluation statistique du nombre d'heures de travail accomplies dans les ménages, déposée par Jacqueline Berenstein-Wavre au Grand Conseil genevois.

Le Conseil d'Etat y est invité à faire publier régulièrement une évaluation statistique de la quantité d'heures de travail ménager accomplies à la maison par tous les membres du ménage, femmes et hommes, qu'ils exercent une activité professionnelle ou non ; évaluation qui devrait pouvoir être comparée avec les évaluations portant sur la quantité d'heures de travail rémunéré effectuées dans les différents secteurs économiques. — (FS)

Grand Conseil (VD) Egalité des salaires

Nous avons parlé dans notre numéro de décembre 1982 de l'interpellation Fernand Petit à propos de l'égalité des salaires, ou plutôt de leur inégalité.

Le député popiste demandait au Conseil d'Etat s'il avait connaissance des statistiques comparatives des salaires masculins et féminins dans les différentes branches de l'économie et ce qu'il comptait faire pour effacer les

discriminations existantes. Nous étions assez pessimistes quant à la réponse que pouvait donner un gouvernement cantonal à un tel problème.

Le 23 février dernier, le Conseil d'Etat a répondu, bien sûr, qu'il « ne peut prendre légalement aucune mesure pour faire exécuter le nouvel article constitutionnel ». Il assure cependant qu'« il usera de son influence en vue d'améliorer l'égalité souhaitée chaque fois qu'il en aura l'occasion. » Il ajoute qu'en tant qu'employeur, l'Etat ne pratique pas de différences entre hommes et femmes. Ce que nous savions, bien entendu !

En ce qui concerne le domaine privé, la réponse du Conseil d'Etat donne quelques éléments intéressants. Il rappelle — à propos de l'art. 4 de la Constitution fédérale — qu'« il s'agit là d'un droit individuel qui ne peut être invoqué que devant un tribunal ». La Confédération n'a pas l'intention de compléter cette disposition constitutionnelle par une loi, estimant que ledit article se suffit à lui-même. « Il appartient donc à chaque personne lésée de s'adresser directement au juge ».

Ces deux références à la possibilité de s'adresser au tribunal sont donc très nettes. Nous avons dit dans notre dernier article : il vaudrait mieux que les femmes prennent conscience de leurs droits et réclament elles-mêmes cette égalité. Le Conseil d'Etat ne dit-il pas la même chose ?

La réponse insiste aussi sur le fait que la législation concernant les rapports entre employeurs et travailleurs est fédérale, donc que

en semaine jusqu'à 18 heures et le samedi matin,

nos agences de Carouge, des Eaux-Vives, de Florissant, du Grand-Saconnex, de Lancy, de Meyrin, de Moillesulaz, d'Onex, de Vernier et de Vésenaz sont à votre disposition. Les heures d'ouverture de notre agence du Palexpo sont adaptées à celles des expositions et congrès.

Votre Banque hypothécaire du canton de Genève
2, place du Molard, 1211 Genève 3, tél. 28 00 11
votre banque cantonale - votre banque de Genève

BCC

D'un canton à l'autre

le canton ne peut rien faire dans ce domaine.

La réponse à l'interpellation Petit est donc négative. Elle ne pouvait être autre. Elle ne démontre aucune mauvaise volonté de la part du gouvernement vaudois, au contraire. A mon sens, elle est encourageante : aux femmes de prendre leur sort en main ! aux femmes d'étudier* les conventions collectives et d'obtenir que toutes discriminations en soient supprimées ! (ap)

* Nous croyons savoir que le Comité vaudois du 14 juin est en train de le faire systématiquement. (La réd.)

Ça bouge à Fribourg

Le 24 mars, les membres de la nouvelle Commission pour les questions féminines ont reçu mandat du Conseil d'Etat « d'analyser de manière approfondie et circonstanciée, la situation des jeunes filles dans le canton à l'égard de la formation et du choix professionnel. b) de formuler des propositions concrètes pour tirer les conséquences de l'analyse. Un rapport devra être déposé dans ce sens jusqu'au 31 décembre 1984. Ce mandat fait suite au postulat du député, M. Shnewly, du 17 juin 1981, postulat développé le 4 novembre de la même année, donc après la reconnaissance de l'égalité des droits par le peuple suisse.

Le député fribourgeois invitait le Conseil d'Etat à mettre fin aux discriminations qui s'opposent à la réalisation de l'égalité entre les deux sexes sur le plan de l'enseignement primaire et secondaire. « Les disparités existent, soulignait-il, dans la préparation aux professions manuelles, artisanales et techniques ». Analysant ensuite rapidement quelques disparités flagrantes dans la répartition des heures de travaux manuels et du dessin technique, il concluait : « Il faut éliminer des ouvrages scolaires les images stéréotypées sur une répartition des rôles selon les sexes ; il faut sensibiliser les enseignants et les maîtres d'apprentissage au caractère normatif de leurs exigences envers garçons et filles ; il faut supprimer les différences de instruction ; il faut chercher les moyens propres à encourager les jeunes filles à s'engager dans les professions dites masculines et inversement. Il faut dépasser le stade des vœux pieux et passer aux actes et aux réalisations concrètes ».

La commission a du pain sur la planche. Tant mieux ! (bg)

On demande délégué(e) à la condition féminine (NE)

Parallèlement à la création d'une commission de l'ADF pour décider le gouvernement à mettre sur pied un organisme chargé d'étudier les problèmes inhérents à l'introduction dans la Constitution d'un article sur l'égalité entre hommes et femmes, une motion a été déposée au Grand Conseil neuchâtelois par deux députées socialistes, Loyse Hunziker et Jeanne Philippin.

Celle-ci demande la nomination d'un ou d'une déléguée à la condition féminine dont les tâches prioritaires seraient : recenser les

inégalités effectives et juridiques existant dans notre canton ; aider à instaurer une véritable égalité d'accès à tous les postes de l'administration cantonale, c'est-à-dire à tous les degrés de responsabilités ; étudier les inégalités de la vie courante pour essayer de faire évoluer l'image de la femme dans les mentalités ; enfin, organiser l'information du public, des femmes en particulier.

Mission temporaire, dans l'esprit des motionnaires, jusqu'à réalisation des objectifs énumérés.

Sous-entendu que, passé un certain stade, nouvelles lois et nouveaux règlements seront d'instinct adaptés !

Si, finalement, le groupe socialiste s'est retrouvé seul pour déposer cette motion, c'est que les députées radicales avaient remanié la proposition à leur façon, demandant à ce que ce soit le Centre de liaison de sociétés féminines qui soit chargé de ces tâches (ce n'était guère l'idée des motionnaires) et les libérales ont retiré leurs billes du jeu bien que les motionnaires soient allées dans le sens qu'elles souhaitaient (délégué(e) plutôt que Bureau de la condition féminine et suppression de deux alinéas contestés). A moins que ce ne soit la perspective de la création d'un nouveau poste dans l'administration qui ait effrayé certaines...

Les représentants populistes et indépendants soutiendront la proposition socialiste. (alg)

Associations

Centre de liaison de sociétés féminines : projets à la clef (NE)

Quarante-six ans d'âge, vingt associations membres et une septantaine de membres individuels, le Centre de liaison de sociétés féminines ne manque ni d'activités ni de projets.

On a pu le constater lors de la dernière assemblée du Centre de liaison. La présidente, Mme Denise Wyss-Boudry, a eu l'occasion, dans son rapport annuel, de relever les aspects de son travail portant sur l'information, les enquêtes sur des sujets concernant les femmes, dont les résultats sont transmis aux autorités compétentes et les contacts entre les diverses associations, sans oublier les consultations juridiques que le Centre offre aux femmes en difficulté chaque premier mardi du mois.

Après neuf ans passés au comité, Mmes Trudy Calame, Simone Schaeppi et Régula Baumann ont remis leur mandat. Elles ont été remplacées par Mmes Maryse Masoni, du Club Soroptimist du Locle, Maryse Rubach, membre individuel, et Marie-Claude Schwab, de l'Union des femmes pour la paix et le progrès.

L'assemblée a aussi adopté de nouveaux statuts et pris connaissance des activités futures : le Centre de liaison envisage de créer un ou plusieurs lieux de rencontre pour les femmes et, à plus long terme, un Bureau-Information Femmes. On s'attelle aussi au projet

d'offrir des stages préparant notamment à la réinsertion professionnelle, mais visant aussi à l'intégration des femmes dans tous les domaines de la vie active.

Dans l'immédiat, il y a l'organisation de la Journée neuchâteloise des femmes, le 19 novembre prochain, dont le thème sera « La solitude » ; conférences, discussions en groupes, permettront de mieux comprendre et surmonter les problèmes qu'engendre la solitude pour bon nombre de femmes dans notre société. (alg)



ADF du littoral neuchâtelois : on ne s'endort pas !

C'est avec la fusion des sections ADF de Neuchâtel et de Colombier qu'est née la « Section du littoral neuchâtelois ». Au cours de la première assemblée statutaire, Marlène Gaber, sa présidente, a présenté les activités pour les quinze derniers mois. Avec une trentaine de membres actifs et autant de membres soutiens et sympathisants, cette section ne craint pas de mettre à son ordre du jour nombre de projets et de problèmes à étudier. Après avoir créé des « archives journaux » qui sont à la disposition des membres, on va terminer une étude sur l'orientation professionnelle des jeunes filles dans le canton de Neuchâtel. Parmi les autres objectifs, renforcer les contacts avec la section des Montagnes neuchâteloises, étudier les besoins des membres, notamment sur le plan de la formation, soutenir les femmes qui se présenteront à de prochaines élections et donner son appui à toute action allant dans le sens de la promotion et de la réinsertion des femmes dans l'économie. (alg)

« Une expérience vivante vers l'égalité ! » (NE)

L'Association neuchâteloise pour les droits de la femme avait deux raisons impérieuses de faire venir, au mois de mars, Mme Marie-Josèphe Lachat, responsable du Bureau de la condition féminine du canton du Jura. La première raison, c'est qu'il est enrichissant, pour une association féminine, de voir l'évolution du travail de ce Bureau et d'en connaître les résultats après ses premières années d'existence. La deuxième, c'est que les expériences jurassiennes sont d'autant plus précieuses pour les Neuchâteloises que l'ADF travaille à la création d'un tel organisme dans

D'un canton à l'autre

leur canton et qu'elle est même sur le point de mettre sur pied une commission dont l'objectif est de démontrer aux autorités sa nécessité.

Marie-Josèphe Lachat a bien montré à quel point l'égalité reste à conquérir sur plusieurs plans. Ce combat, pourtant, est un combat pour l'amélioration de la condition humaine, avec le respect des nuances qui distinguent hommes et femmes, un combat « pour » et non « contre », qui confirme la liberté des uns et des autres... Car tout ce qui a été acquis par les femmes, et le droit de vote tout particulièrement, implique aussi la modification de notre société et de ses valeurs traditionnelles. C'est là d'ailleurs, implicitement, l'objectif d'un Bureau de la condition féminine.

Après avoir parlé du processus d'organisation du bureau, Mme Lachat a insisté sur son rôle de relais de l'information. Informer — mais aussi être informé. Et voilà où le caractère officiel d'un tel organisme prend toute son importance : les services de l'administration, l'appareil juridique, le gouvernement et, bien sûr, les associations féminines doivent coopérer étroitement avec le bureau et régulièrement l'informer sur tout ce qui touche aux femmes. Elle a ensuite évoqué la phase importante de la détermination des priorités et l'accent mis sur la promotion de la femme dans le monde politique ; l'effort, fait au cours des dernières élections communales, a vu la représentation féminine passer de 8,8 % à 10,8 %.

Soirée donc qui restera, pour les Neuchâteloises, une base de discussion des plus fructueuses. Car, pour l'heure, la création d'un organisme de ce type dans le canton de Neuchâtel n'a pas encore rallié tous les mouvements féminins. (alg)

Ensemble dans un CDL (JU)

Parce que le Bureau de la Condition Féminine agit à travers la législation, l'administration et l'information, mais qu'il ne remplacera jamais l'action des femmes « dans le terrain », un nouveau sigle est né : CDL. Il désigne ce fameux Centre de liaison, en gestation depuis novembre 81, qui a maintenant pris forme et tiendra sa première assemblée générale le 14 juin prochain.

La moitié des quelques 60 associations féminines contactées au départ, avait souscrit immédiatement à l'idée d'un CDL. L'assemblée constitutive a eu lieu à fin février, pour entériner les statuts qui précisent : « Le CLD a notamment pour but d'améliorer le statut de la femme, de développer la participation de la femme dans les domaines intéressant la collectivité, d'entreprendre, d'organiser, de coordonner des actions communes. Il diffuse les informations concernant les associations, les représente et les consulte ».

Voici donc venu le temps de la solidarité et de la coordination réelle entre associations-sœurs, pour qu'elles puissent mieux organiser ensemble des cours, des conférences, des manifestations, pour devenir ensemble un interlocuteur privilégié du BCF, et pour faire bloc face à l'extérieur. — (b)

ADF - Lausanne : une nouvelle présidente

Le groupe lausannois de l'Association pour les droits de la femme tenait récemment son assemblée générale à la Maison de la Femme, en présence de Susanne Vulliamy, présidente cantonale, et Christiane Langenberger, présidente suisse. Silvia Lempen, la présidente démissionnaire — les lectrices de FS comprendront pourquoi ! — présenta le rapport d'activité de l'année écoulée dont nous ne mentionnerons pour mémoire que quelques points : un cours de lecture de la presse économique par le professeur Margairaz, une conférence de Pierrette Sartin, sociologue, sur son autobiographie, une table ronde sur le problème des femmes battues, l'envoi de lettres dans le cadre des « actions urgentes femmes » d'Amnesty international...

Après l'adoption de tous les rapports, il fut procédé à l'élection de la nouvelle présidente : Jacqueline Lasserre (née en 1949, bachot, brevet d'institutrice, diplôme de secrétaire de direction ; a enseigné le français en Allemagne et en Afrique du Sud. Quadrilingue, mariée, deux enfants). En quelques phrases nettes et intelligentes, la nouvelle présidente trace les grandes lignes de son programme pour l'année qui vient ; les membres de l'ADF-Lausanne peuvent se réjouir, elle a des idées et des idées féministes bien sûr.

La dernière partie de la soirée fut consacrée au problème des couples binationaux (voir pages précédentes). — (sch)

Maison de la femme

Eglantine 6, Lausanne

Du nouveau à la bibliothèque de l'ADF : nouveaux livres ! Nouvelle organisation ! Nouvelle équipe d'animatrices qui seront là tous les jeudis, de 14 h. à 19 h., pour parler bouquins avec vous ! (et pour parler féminisme bien sûr !)

Union des Femmes (GE) une innovation

Cette association, fondée en 1891, s'est bien « recyclée » sous la présidence dynamique de Madeleine Morand. On connaît les réunions de dépannage couture et les cours d'expression orale qui depuis ont été copiés par la Migros et la Coop. Une innovation intéressante : les rencontres bimensuelles au Centre de gérontologie avec des personnes du troisième âge qui ont des personnes du quatrième âge à charge. Dix à onze personnes y participent en moyenne et plusieurs solutions ont pu être trouvées. Par exemple, Mme X, 65 ans, qui s'occupe de sa mère de 90 ans et qui de ce fait n'a pas pu partir en vacances depuis plusieurs années, a pu placer sa mère pendant quinze jours dans une maison de vacances et se reposer pendant cette période. Ces réunions-conseil gratuites ont lieu le mardi de 17 à 18 heures tous les quinze jours au Centre médical de gérontologie, 8, rue du Nant, aux Eaux-Vives. Un médecin gériatologue assiste à ces rencontres, animées par la présidente de l'Union des Femmes. — (jhw)

Culture

Trois femmes pour un livre (VS)

La Genevoise Astrid Mirbaud s'est lancée dans l'édition, pourquoi pas... En 1971, elle publiait *Servilia ou les Mémoires de Jules César* de Clara Franceschetti, puis *Les Follatons d'Anniviers*, d'Armand Lombard.

Troisième titre : *Au bord de l'ombre* d'Hélène Zufferey, une Valaisanne lauréate du Prix littéraire Ed. Troillet pour *Le Ludion*, auteur de pièces radiophoniques : *Dialogue* et *La Porte*, diffusées par la RSR.

Ils sont blessés par les épreuves, meurtris par le deuil, travaillés par l'angoisse, les personnages de ces dix nouvelles. Enfant qui s'éveille à la vie ou vieillard qui regarde la mort approcher, épouse choyée ou femme délaissée, tous souffrent du même mal de vivre.

Pourtant, ils acceptent la souffrance comme faisant partie de l'existence. L'orphelin se réfugie dans le cœur d'un vieil arbre où il s'est aménagé un nid, l'artiste se rassérène dans la contemplation de la nature. L'une trouve dans les caresses de celui-là même qui l'a bafouée, un réconfort à son chagrin, l'autre distrait son ennui dans une agitation mondaine. Seule se révolte Nuria dans un accès de cruauté qui étonne de la part d'une fillette.

Ils parviennent à maintenir un fragile équilibre, à poursuivre péniblement leur chemin, marchant au bord de l'abîme et saisis parfois de vertige.

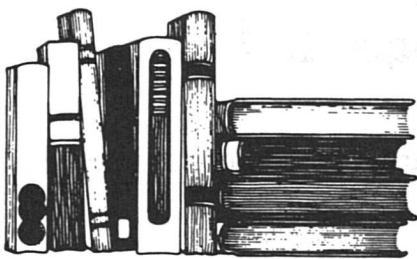
Et les dessins de Christiane Zufferey, peintre établie à Sierre : des silhouettes et des visages de femmes qui surgissent du clair-obscur, reflètent l'atmosphère intimiste de ces nouvelles où quelques reflets de lumière tentent de percer notre part d'ombre. (fbr)

Hélène Zufferey, *Au bord de l'ombre*, Ed. Pourquoi pas... Genève, 1983, 140 p.

Une initiative intéressante des BPW (VD)

Echanges sympathiques entre les Clubs de Lausanne et Turin des Femmes de Carrières Libérales et Commerciales. Ce jumelage est à l'origine du concert donné le 15 mars 1983 par Isabelle Massara, flûtiste, lauréate d'un concours national organisé par le Club de Turin. Le premier prix était constitué par un concert en Suisse, offert par le club BPW de Lausanne en collaboration avec la section de musique du Lycéum.

Nous avons pu entendre cette jeune flûtiste italienne à l'avenir très prometteur dans des œuvres de Bach, Haendel, Reinecke, Fauré, Gaubert et Poulenc. Elle fit preuve d'un métier déjà affirmé et d'un beau tempérament dans la sonate pleine d'embûches de Carl Reinecke (1824-1910). Nous avons beaucoup aimé la finesse d'interprétation et la sensibilité d'Isabelle Massara dans la partie française du programme, musique pleine de charme, et dans la sonate de Poulenc en particulier. — (clm)



Distinction littéraire

(JU)

En décernant pour la première fois de son histoire (récente !) une distinction littéraire et un prix de 2 000 francs à une femme, la République et Canton du Jura salue le troisième roman de Françoise Choquard, intitulé « Vert et bleu », paru aux éditions de la Pré-vôté à Moutier. Françoise Choquard est également l'auteur de « Douce et perfide mémoire » et de « Les trois maisons ». (b)

Société

Femmes socialistes vaudoises : les problèmes des vendeuses

Les vendeuses forment l'une des catégories de travailleuses les plus défavorisées. Leur situation préoccupe depuis longtemps toutes les organisations qui se donnent pour tâche de défendre les droits des femmes dans le domaine professionnel. Non seulement elles sont souvent victimes d'inégalités de traitement flagrantes, mais encore sont-elles mal informées et mal préparées à réagir contre les discriminations dont elles sont victimes. Leur taux de syndicalisation est très bas du fait du manque de temps (horaires astreignants auxquels s'ajoutent souvent les charges familiales) mais surtout du fait de la crainte d'être licenciées.

Les femmes socialistes vaudoises avaient décidé d'aborder tous ces problèmes lors de leur assemblée générale de mars avec plusieurs représentants du monde syndical. L'une des questions les plus débattues a été celle des horaires d'ouverture des magasins. Commentaire de la présidente, Ursula Nordmann, sur ce sujet controversé : « Il faut tenir compte de l'intérêt de tous les travailleurs. Ceux-ci doivent avoir la possibilité d'effectuer leurs achats en dehors de leurs propres heures de travail. Dans cette optique, s'insurger contre l'éventuelle ouverture des magasins une ou deux fois par semaine n'est pas une attitude raisonnable. Il faudrait plutôt insister pour que les horaires d'ouverture soient aménagés différemment. Par exemple, on pourrait imaginer que les magasins restent fermés le matin un nombre d'heures correspondant — ou si possible supérieur, pour diminuer le temps de travail total des vendeuses. » (sl)

Agenda

AMCF

(NE)

12, 13 et 14 mai : week-end à La Serment, Tête-de-Ran, avec les enfants (038/24 08 43 ou 24 19 28 pour les inscriptions)

19 mai : 20 h. 30, rue de l'Hôpital 10, deuxième étage, permanence sur le thème : « Ensemble, analysons la publicité ».

AMCF

(VD)

Mercredi 18 mai, assemblée générale à la Maison de la Femme, Eglantine 6, Lausanne.

ADF - Suisse

Samedi 28 mai, assemblée des déléguées, au Buffet de la Gare de Berne, dès 10 heures. Ordre du jour statutaire, puis discussion de nombreuses propositions des sections, notamment sur le thème : « La femme et les assurances sociales ».

ADF Lausanne

Lundi 16 mai, table-ronde sur l'accueil des écoliers, avec des représentants de la Direction des Ecoles et des Associations de parents intéressées. Maison de la Femme, Eglantine 6, Lausanne.

Lyceum-Club

(VD)

Rue de Bourg 15, Lausanne

20 mai, 17 heures : Bertrand Nobs présente son film « Souvenirs d'envol ».

27 mai, 17 heures : récital de Guy Denis, violoncelliste, accompagné au piano par Daniel Spiegelberg. Œuvres de Beethoven, Brahms et Martinu.

3 juin, 17 heures : Marianne Béguelin parle du poète Henri Michaux.

Une « Convention pour couples non mariés »

(NE)

Des couples toujours plus nombreux, et de tous âges, choisissent la vie commune sans pour autant sanctionner celle-ci par un mariage. Si cette situation « allège » quelque peu, pour eux, le problème de l'imposition, elle n'offre malheureusement que peu de garanties, sur le plan juridique, en ce qui concerne les autres aménagements de la vie à deux : enfants, bail à loyer, dépenses communes, fortune et biens personnels, inventaire, dettes ou travail ménager...

Ce qui a amené certains juristes allemands à se préoccuper de ces lacunes en rédigeant une « Convention pour couples non mariés ». Celle-ci vient d'être traduite et adaptée par le « Centre de liaison de sociétés féminines neuchâteloises » et présentée lors de sa dernière assemblée générale.

Cette « convention » traite, point par point, de tout ce qui devrait faire l'objet de décisions claires pour éviter les litiges.

Document précieux donc, puisque la plupart du temps, on néglige de régler certains aspects de la vie commune hors mariage par manque d'information et de dispositions sur quoi s'appuyer. Lorsque des difficultés surgissent, elles sont souvent amplifiées par ce « flou juridique »...

Lycéum-Club

(NE)

6 mai, 20 heures : Fausses-Braves 3, Neuchâtel, vernissage de l'exposition de peintures d'Aletha Egger. Intermède musical de June Pantillon, pianiste. (Exposition ouverte jusqu'au 27 mai, de 15 h. à 18 h. Jeudi également de 20 à 22 h. Fermée lundi et mardi).

Fédération des Unions de femmes

(VD)

Soixante-huitième assemblée générale, à Avenches, le 19 mai : 9 h. 30 : réception, café, croissant ; 10 h. : assemblée, causerie de Hans Bögli, archéologue ; 12 h. 30 : repas, production d'un chœur ; 14 h. 30 : visite de musées.

Atelier d'écriture

(18 au 22 juillet)

Dans les collines de Provence, à 4 km de Vaison-la-Romaine. Organisé par Mary-Anna Barbey. Prix : Fr. 400.— - Tél. (021) 26 49 71.

Vacances :

— mères et enfants

18 au 25 juin à la Casa Solidarieta di Cavigliano (Ti). Demi-pension : Fr. 200.— (+ 90 par enfant jusqu'à neuf ans, gratuit en-dessous de 2 ans). Tél. (093) 81 11 15.

— parents et enfants

A Charmey, du 9 au 16 juillet. Thème de la semaine : « Bien dans ses nippes, bien dans sa peau ! S'habiller pour qui, pour quoi ? ». Enfants : la nuit en dortoir, le jour avec des monitrices ; parents : la nuit dans des chambres, le jour, groupes de discussion. Organisé par les Foyers chrétiens vaudois. Tél. (066) 22 94 72 (Françoise Miserez) au (024) 53 15 30 (Antoinette et Bernard Panchaud). Prix : selon revenu ; dégressif pour les enfants.

Cette « convention » est appelée, par là, à devenir une référence très utile et à rendre de grands services. Un exemplaire peut en être obtenu auprès de la présidente du « Centre de liaison de sociétés féminines », Mme Wyss-Boudry, rue de Rugin 2, 2034 Peseux, au prix de 10 francs. (alg)

Appel aux artisanes

(BE)

C'est aux femmes surtout que la Présidente de la Chambre d'Economie publique du Jura bernois, Me Marie-Ange Zellweger, a pensé en proposant que les artisanes de la région se regroupent à l'enseigne d'une coopérative. Et ce sont des femmes en effet qui ont en priorité répondu à l'appel de la CEP.

Une importante somme de travail devrait ainsi pouvoir sortir des tiroirs, et être présentée au grand jour, estampillée d'une sorte de « label de qualité » créé pour la circonstance. Dans leur nouvelle coopérative, les artisanes et les artisans s'organiseront eux-mêmes, et pourront envisager de regrouper leurs achats de matière première, de mettre sur pieds des expositions, de gérer un magasin. La CEP les aidera matériellement et dans leurs efforts de promotion. Elle a pour sa part inscrit à l'agenda d'été trois cours de technique artisanale destinés à perpétuer un savoir-faire typique de la région. (b)